

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU JEUDI 23 MAI 2024 A 19H00**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 mai à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 16 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEGENEVE Alain, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 12**

**Nombre de votants : 13 dont 1 pouvoirs**

Présents : DEGENEVE Alain, DEGENEVE Jean-Pierre, VUATTOUX Rémy, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée.

Absent excusé : SONGIS-WOJCIK Karine (pouvoir à DEGENEVE Jean-Pierre).

Monsieur GOUSSARD Jean-Claude a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 AVRIL 2024.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D2024028  
ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTREE D 1288  
GEYDET / FROSSARD - COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D2024028 le conseil municipal a validé la donation, au profit de la commune, de la parcelle cadastrée D 1288 sur laquelle est édifié un oratoire, située au lieu-dit Vauverdanne, par Mesdames GEYDET Marie-Josephe et FROSSARD Camille, propriétaires. Il convient d'annuler et remplacer les termes de la délibération D2024028 par les suivants :

Il est proposé d'acquérir la parcelle cadastrée D 1288, laquelle jouxte un chemin communal et d'une contenance de 42 m<sup>2</sup>, au prix d'un euro symbolique.

**AVIS DU CONEIL MUNICIPAL SUR LA DECLARATION D'INTERET GENERAL  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DE LA  
VEGETATION RIVULAIRE DU BASSIN VERSANT DES DRANSES ET L'EST  
LEMANIQUE**

L'enquête publique relative à la déclaration d'intérêt général pour la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est lémanique va se dérouler du 13 Mai au 13 juin 2024 dans les communes concernées.

A ce titre, l'avis du conseil municipal est sollicité.

Après présentation du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la déclaration d'intérêt général.

**GESTION FORET COMMUNALE 2024**

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le programme d'actions 2024 préconisé par l'Office National des Forêts et conforme au document d'aménagement de la forêt communale.

Il expose les grandes lignes de ce programme qui comprend des travaux de sécurisation pour 1.690,00 € HT, des travaux de maintenance pour 5.060,00 € H et des travaux d'infrastructure pour 2.880,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant global de 9.630,00 € HT.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL – REVISION DE CREDITS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux révisions de crédits ci-après :

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
R280415342/040 – IC : Bâtiments, installations		25.500,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédits présentés.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET CAVEAUX – REVISIONS DE CREDITS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux révisions de crédits ci-après :

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
D7135/042 – Variation des stocks de produits	0,26 €	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
R7135/042 – Variation stocks produits	0,26€	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
D355/040 – Virement de la section de fonctionnement	0,26 €	
D2313/23 – Immos en cours- constructions		0,26 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les virements de crédits présentés.

## **DEMANDE DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES POUR DES ACTIVITES SPORTIVES**

Monsieur le Maire fait lecture du mail de Mme Marion DELAHAYE, coach sportif, par lequel elle sollicite l'utilisation des salles communales afin de proposer des activités sportives pour enfants et adultes. Après échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition de salles communales selon disponibilités pour l'animation d'activités sportives et fixe le tarif de location des salles communales à hauteur de 10,00 € par séance d'une heure.

## **INSTAURATION D'UNE OBLIGATION DE DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan Local pour l'Habitat (PLUi-H) approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 13/09/2022  
VU le code de l'urbanisme et notamment son article R421-27,  
VU le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour application de l'ordonnance susvisée,  
VU le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 et notamment son article 4 portant la date d'entrée en vigueur de la réforme des autorisations d'urbanisme au 1<sup>er</sup> octobre 2007,  
CONSIDERANT qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,  
CONSIDERANT que le conseil municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme,  
CONSIDERANT l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution du bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024 le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Demande par la cchc de prêt du tractopelle pour transport du tout-venant à Très-le-Mont : prêt refusé en l'absence de chauffeur et de convention signée.
- Containers situés par la salle des fêtes : systématiquement encombrés notamment du fait de dépôts des cartons par certains commerces. De nouveaux containers seront installés au niveau de la ZAE des Aillys. En l'attente, demander à la CCHC de formuler un courrier aux commerces concernés.
- Inauguration de la route de Très-le-Mont : date du 18/07/2024 à 16h00 pressentie.
- Terrains de pétanque + installation de tables de pique-nique à côté du City-Stade : solliciter l'intervention des services techniques.
- Réflexion à mener sur la réfection du panneau « Bienvenue à Lullin »

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE  
COURANT JUILLET 2024***

Le Maire,  
Alain DEGENEVE



Le Secrétaire de séance,  
GOUSSARD Jean-Claude

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Goussard', written over a faint grid or background.